



## Chevaux de concours et de loisirs

Votre agence GAN Assurances - **Didier DELAUNAY** - vous propose une large gamme d'assurances pour garantir votre cheval de selle, qu'il participe à des compétitions, à des randonnées ou qu'il pratique des activités de loisirs, en fonction de vos besoins et de vos attentes :

- **Catégorie 1** : Loisirs, Randonnée, CSO, Dressage, Hunter, Western, Equifeel, Equifun, Pony games, Travail à pieds
- **Catégorie 2** : CCE, Endurance (amateur), Trec, Voltige, Attelage (loisirs), Horse ball
- **Catégorie 3** : Spectacle, Chasse à Courre
- **Catégorie 4** : Endurance (professionnel), Polo, Manade, Attelage (professionnel)

Quelle que soit la spécialité équestre de votre cheval, nous sommes en mesure de vous proposer une couverture adaptée, dont la tarification varie en fonction de l'usage déclaré et de la valeur assurée.

### ❖ **Mortalité**

Votre agence GAN Assurances - **Didier DELAUNAY** - vous propose de garantir votre cheval, selon sa valeur marchande, contre le risque de mortalité, qu'il soit consécutif à un accident ou à une maladie.

Notre garantie « **Mortalité** » vous permet d'obtenir le remboursement de la valeur de votre cheval suite à son décès accidentel, à son décès faisant suite à une maladie ou à son euthanasie pour raison humanitaire.

Elle s'exerce en France métropolitaine mais également dans les pays membres de l'Union Européenne ainsi que la Suisse, les Etats Unis d'Amérique, le Canada, la Chine, le Mexique, les Emirats Arabes, l'Australie, les principautés de Monaco et de Andorre (pour un séjour inférieur ou égal à six mois).

*Même si notre garantie « Mortalité » ne peut pas vous ramener votre cheval, elle permet de vous accompagner financièrement dans ce moment douloureux.*

### Les + de notre offre :

- Elle inclut gratuitement une enveloppe de 200,00 € pour vous aider à régler les frais d'équarrissage.
- Elle est tarifée selon un taux, qui n'évolue pas en fonction de l'âge de votre cheval.
- Elle couvre votre cheval jusqu'à l'échéance suivant ses 18 ans.
- Elle vous permet d'ajuster la valeur assurée de votre cheval tout au long de la vie du contrat.
- Elle s'exerce sans franchise.



## ❖ Vol

Votre agence GAN Assurances - **Didier DELAUNAY** - vous propose de garantir votre cheval, selon sa valeur marchande, contre le risque de vol ou de fuite.

Notre garantie « **Vol** » est indissociable de la garantie « Mortalité » et vous permet d'obtenir le remboursement de la valeur de votre cheval suite à son vol ou à sa fugue, sous réserve qu'il soit légalement identifiable par transpondeur électronique.

Elle s'exerce en tout lieu, c'est-à-dire, que votre cheval soit à l'entraînement, au repos ou sur un terrain de concours.

Elle fonctionne en France métropolitaine mais également dans les pays membres de l'Union Européenne ainsi que la Suisse, les Etats Unis d'Amérique, le Canada, la Chine, le Mexique, les Emirats Arabes, l'Australie, les principautés de Monaco et de Andorre (pour un séjour inférieur ou égal à six mois).

## ❖ Actes chirurgicaux conservatoires

Votre agence GAN Assurances - **Didier DELAUNAY** - vous propose de garantir votre cheval, contre le risque de chirurgie à titre conservatoire.


Notre garantie « **Actes chirurgicaux conservatoires** » vous permet d'obtenir le remboursement des honoraires et des frais directs d'un acte chirurgical, pratiqué sur votre cheval par un vétérinaire, qui entraînerait de façon certaine et irrémédiable la mort de votre cheval si cet acte chirurgical n'était pas effectué. Elle est étendue aux soins post-opératoires directs et consécutifs, pratiqués durant les quatorze jours qui suivent l'acte chirurgical.

Autrement dit, nous vous remboursons les frais chirurgicaux de votre cheval si ceux-ci ont été pratiqués dans l'urgence et effectués dans le but de lui sauver la vie (ex. chirurgie pour coliques).

Elle peut être souscrite uniquement en complément d'une garantie « Mortalité ».

*Elle vous donne l'opportunité de tout faire pour tenter de sauver la vie de votre cheval en engageant sereinement des frais chirurgicaux, atteignant souvent des sommes élevées, voire très élevées.*

### Les + de notre offre :

- Elle vous offre un plafond de garantie de 5.000,00 € par an et par sinistre, peu importe la valeur assurée de votre cheval.
  - Elle est tarifée selon un forfait fixe, qui ne dépend pas de l'usage de votre cheval, ni de sa valeur assurée, et qui n'évolue pas en fonction de son âge.
  - Elle couvre votre cheval jusqu'à l'échéance suivant ses 18 ans.
  - Elle est offerte aux chevaux ayant une valeur marchande égale ou supérieure à 100.000,00 €.
  - Elle s'exerce avec l'application d'une franchise de 150,00 € seulement.
- 



## ❖ Honoraires, frais et soins vétérinaires et actes de chirurgie

Votre agence GAN Assurances – **Didier DELAUNAY** – vous propose de garantir votre cheval, contre les risques de frais vétérinaires ou de chirurgie, faisant suite à un accident ou à une maladie.

Notre garantie « **Honoraires, frais et soins vétérinaires et actes de chirurgie** » vous permet d'obtenir le remboursement des frais suivants :

- Honoraires et frais de visite ou de consultation du vétérinaire ;
- Soins, médicaments vétérinaires ;
- Analyses de laboratoire, prélèvements ;
- Examens cliniques, radiologiques et échographiques ;
- Bilans pré et post opératoires ;
- Actes de chirurgie, conservatoires ou non ;
- Transport de votre cheval malade ou blessé dans un véhicule sanitaire spécialisé.


Elle peut être souscrite uniquement en complément d'une garantie « Mortalité ».

*Elle vous permet de faire financièrement face à des frais vétérinaires imprévus, souvent coûteux, voire très coûteux.*

### Les + de notre offre

- Elle vous offre un plafond de garantie allant jusqu'à 6.000,00 € par an et par sinistre, peu importe la valeur assurée de votre cheval.
- Elle est tarifée selon un forfait fixe, qui ne dépend pas de l'usage de votre cheval, ni de sa valeur assurée, et qui n'évolue pas en fonction de son âge.
- Elle couvre votre cheval jusqu'à l'échéance suivant ses 18 ans.
- Elle s'exerce avec l'application d'une franchise de 150,00 € seulement.

Notre garantie « Honoraires, frais et soins vétérinaires et actes de chirurgie » ne peut pas être souscrite en sus de notre garantie « Actes chirurgicaux conservatoires ». Vous pouvez donc souscrire soit l'une, soit l'autre.





## ❖ Responsabilité civile

Votre agence GAN Assurances - **Didier DELAUNAY** - vous propose de garantir votre responsabilité civile vis-à-vis de votre cheval.

Notre garantie « **Responsabilité Civile** » vous permet de faire face aux conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant vous incomber, en raison de dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs, résultant d'accidents causés à des tiers et provenant du fait de votre cheval.

Elle fonctionne en cas d'incident en action ou hors action d'équitation. En d'autres termes, elle garantit votre responsabilité civile si votre cheval est à l'origine d'un accident qu'il soit en train d'être monté, attelé, longé ou qu'il soit au repos en dehors de toute action humaine.

Elle peut être souscrite uniquement en complément d'une garantie « Mortalité ». Elle est tarifée selon un forfait fixe, qui ne dépend pas de l'usage de votre cheval, ni de sa valeur assurée, et qui n'évolue pas en fonction de son âge.

>>> **Bon à savoir** <<<

Que les dégâts causés par votre cheval soient matériels ou corporels, **le montant des dommages peut vite atteindre des sommes astronomiques.**

De nombreuses affaires sont jugées chaque année en matière de responsabilité civile mettant en cause les propriétaires ou gardiens d'équidés.

Pour ne citer qu'un exemple, la Cour d'Appel de Montpellier a jugé un propriétaire, dont les chevaux se sont enfuis de leur pré et ont percuté un TGV. Le train a subi des dommages et le trafic a été perturbé. Le propriétaire a été condamné, par la Cour, à payer la somme faramineuse de 85 549,44 € ; Montant correspondant uniquement à des dommages matériels. Nous vous laissons donc imaginer les sommes en jeu en cas de dommages corporels.

## ❖ Individuelle accident du cavalier

Votre agence GAN Assurances - **Didier DELAUNAY** - vous propose de garantir votre individuelle accident en tant que cavalier amateur.

Notre garantie « **Individuelle accident du cavalier** » vous permet de bénéficier, ou vos ayants-droit, d'une indemnité en cas de décès ou d'invalidité physique permanente, faisant suite à un accident corporel, survenu au cours de la pratique de votre discipline équestre avec votre cheval.

*Il n'est jamais agréable de penser au pire mais n'oubliez pas qu'un cheval reste un animal imprévisible, peu importe son âge, son éducation, son environnement ou son tempérament.*





## ❖ Remboursement des frais d'assistance et de rapatriement

Votre agence GAN Assurances - **Didier DELAUNAY** - vous propose de garantir vos frais d'assistance et de rapatriement, engagés à la suite d'un accident, d'une panne ou d'un vol, atteignant le véhicule (tracteur ou tracté) transportant votre cheval, conduit par vous ou l'un de vos préposés.

Notre garantie « **Remboursement des frais d'assistance et de rapatriement** » vous permet d'obtenir le remboursement des frais suivants :

- Frais de transport du cheval assuré, du lieu de survenance du sinistre, jusqu'à son lieu de destination prévu ou frais de rapatriement jusqu'à son adresse d'hébergement habituelle, ou les deux si la durée maximale du trajet aller-retour antérieurement prévue n'excède pas 24 heures ; sans limitation de kilométrage.
- Frais d'hébergement ou de gardiennage du cheval transporté, à l'exception des frais et soins vétérinaires, si la garantie « Honoraires, frais et soins vétérinaires et actes de chirurgie » n'a pas été souscrite au contrat, dans une limite de 5 jours pleins.

Elle peut être souscrite uniquement en complément d'une garantie « Mortalité ».

Elle s'exerce sans franchise et vous offre un plafond de 500,00 € par an et par sinistre.

